

ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE LA CIPV

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires – 10 et 11 juillet 2012

*Point 9 c) de l'ordre du jour – Renseignements
communiqués par les observateurs*

La communication ci-après, reçue le 5 juillet 2012, est distribuée à la demande du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

1. Comme il a déjà été indiqué au Comité, la septième Commission des mesures phytosanitaires (CPM-7) a établi, en mars 2012, le Comité de la CIPV chargé du renforcement des capacités (CRC), doté d'un mandat et d'un règlement intérieur spécifiques. La première réunion du CRC, tenue avec le groupe de travail d'experts chargé du renforcement des capacités (le "groupe de travail") existant, aura lieu du 3 au 7 décembre 2012 à Rome (Italie). Jusqu'à ce que le CRC devienne opérationnel, le groupe de travail poursuivra ses activités dans le domaine du renforcement des capacités.

2. La troisième réunion du groupe de travail a eu lieu à Cairns (Australie), du 21 au 25 mai 2011. Toutes les régions de la FAO étaient représentées. Un observateur du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) a également participé à cette réunion. Durant la réunion, la stratégie de la CIPV en matière de renforcement des capacités nationales, adoptée par la CPM-7, a été présentée au groupe. Le groupe de travail a ensuite recommandé que cette stratégie soit envoyée à différentes parties prenantes et donateurs et qu'il en soit fait la promotion à l'occasion de différentes réunions et activités, que des renseignements sur la stratégie soient communiqués dans le cadre de différents types d'activités de renforcement des capacités, par exemple la formation, et que les membres du groupe de travail fassent la promotion de la stratégie dans leurs propres régions.

3. Après une présentation du mandat et du règlement intérieur du CRC, ce dernier a examiné les critères qui devront s'appliquer à ses futurs membres et les qualifications qu'ils devront posséder. Le Secrétariat lancera un appel ouvert à candidatures auprès d'organisations régionales et nationales de protection des végétaux pour la composition du CRC, et le Bureau effectuera la sélection finale cet automne.

4. Le Secrétariat de la CIPV a également présenté au groupe de travail une page Web sur les ressources techniques phytosanitaires (<http://www.phytopsanitary.info>), ainsi que la Global Phytosanitary Capacity Development Projects Database (base de données mondiale sur les projets de renforcement des capacités phytosanitaires) (niveaux interne et mondial). Le Secrétariat continue de travailler à l'établissement d'une liste de consultants, d'une base de données sur les activités et d'un tableau des donateurs.

5. Le groupe de travail a examiné la liste des ressources techniques phytosanitaires compilées et a élaboré un tableau concernant les critères permettant de classer les ressources techniques en catégories. Ces critères aideront à déterminer les ressources qui doivent être incluses dans la page Web en question. Il a été question de l'utilisation des langues, des critères d'inclusion ou d'exclusion et des procédures d'examen des documents. Il a été décidé que les ressources techniques pourraient être proposées en quelque langue que ce soit, la priorité étant donnée aux langues de l'ONU. Le groupe de travail a également discuté de la possibilité d'élaborer des projets et des activités liés à la mobilisation de ressources et à la sensibilisation au renforcement des capacités, ainsi que toute activité de renforcement des capacités connexe de la CIPV.

6. Le Secrétariat a établi un rapport sur l'état de la mise en œuvre de l'outil d'évaluation des capacités phytosanitaires et a donné des exemples de plans d'action nationaux élaborés par quatre pays qui utilisent cet outil. Le groupe de travail a décidé d'inscrire la communication de renseignements actualisés sur la mise en œuvre de l'outil d'évaluation des capacités phytosanitaires comme point permanent de l'ordre du jour des réunions du CRC. En outre, le Secrétariat a indiqué que sept ateliers régionaux étaient prévus en 2012. Ces ateliers ont pour objectif de discuter de projets de normes. Ils offrent la possibilité d'examiner d'autres questions liées à la CIPV concernant l'échange de renseignements, la mise en œuvre et le renforcement des capacités.
